

(1)

(N° 136.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 MARS 1896.

Projet de loi portant rectification de la limite séparative des communes
de Renlies et de Fourbechies (Hainaut) (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. WAROCQUÉ.

MESSIEURS,

Le projet de loi soumis à vos délibérations n'a rencontré aucune opposition de la part des administrations auxquelles il a été communiqué. La demande de cession de territoire, émanant de la commune de Fourbechies, a été favorablement accueillie par la commune de Renlies et approuvée par la Députation permanente. Une simple inspection du plan montre du reste suffisamment le bien-fondé du projet de loi.

En conséquence, votre commission, à l'unanimité, a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,
G. WAROCQUÉ.

Le Président,
C^{te} DE ROUILLÉ.

(1) Projet de loi, n° 127.

(2) La Commission était composée de MM. DE ROUILLÉ, *président*; BASTIEN, WAROCQUÉ, HECQ et DE SADELEER